

—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42. Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42. Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09

Direction Départementale de l'Equipement
9. Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE **SAINT GUILLAUME** arrêté en date de ce jour, Grenoble, le 18 JUIN 1987

LEGENDE	
INONDATIONS	
11 	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
12 	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2 	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3 	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4 	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
51 	Glissements importants - Construction interdite
52 	Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
61 	Zone dangereuse - Construction interdite
62 	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDEMENTS	
7 	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON Dessinateur:	Etabli	15	10	1980	ECHELLE 1/10000
	Modifié	10	01	1986	
	Approuvé			198	

